

Le 11/12h de l'Agefiph Provence-Alpes-Côte-d'Azur & Corse

Les travaux des partenaires de la Charte maintien
dans l'emploi en Provence Alpes Côte d'Azur.

*Présentation d'un nouvel outil en ligne intégré au SISTE
PACA décrivant le rôle des acteurs du maintien dans
l'emploi et leurs outils respectifs.*

WEBINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020



Intervenantes

- **Isabelle Bazin**, Agefiph, chargée d'études et de développement en charge du MDE
i-bazin@agefiph.asso.fr – 04-42-93-15-41 / 07-87-84-16-83
- **Géraldine François**, Cap emploi 13, responsable du développement et de la communication Cap emploi 13, correspondante régionale MDE Chéops PACA
g.françois@capemploi13.com – 04-42-95-70-33 / 06-15-89-66-84
- **Sandrine Mocaer**, Direccte, ingénieur de prévention
- **Emilie Sultana**, Carsat, responsable adjointe du service social
- **Cécile Landret**, AISMT 13, médecin du travail
- **Hélène Tréhard**, ORS PACA, médecin de santé publique

Introduction

- Avec le vieillissement de la population et l'allongement de la vie professionnelle, l'apparition de nouvelles pathologies et la densification des rythmes de travail, le maintien en activité des actifs en situation de handicap ou dont les problèmes de santé restreignent leur aptitude à exercer une activité professionnelle représente un enjeu majeur pour les entreprises et les personnes.
- **Quelques chiffres clés 2018** - Ensemble, prévenir la désinsertion professionnelle ORM PACA (<https://www.orm-paca.org/Maintien-dans-l-emploi>)
 - **MSA** : 974 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel des services action sanitaire et sociale de la MSA (+53 % par rapport à 2017).
 - **CARSAT** : 12 650 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel du service social de la Carsat (+ 41 %)
 - **Service Sociale Maritime** : 73 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel du service social maritime (-34%)
 - **CAP EMPLOI** : 2 158 nouveaux dossiers ont été ouverts par les Cap emploi (axe maintien dans l'emploi) (-6%), 1625 maintiens réalisés (-9,5%)
 - **Inscription Pôle Emploi** : 5030 personnes inscrites à Pôle Emploi suite à un licenciement pour inaptitude (+18%)

La Charte Régionale de Coopération sur le Maintien dans l'Emploi en PACA

- **Convention nationale pluriannuelle multipartite** de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020)
 - ➔ Déclinaison régionale dans le Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) - Article L. 5211-5 du code du Travail
- Articulation nécessaire entre PRITH et PRST (Plan Régional de Santé au Travail)
 - ➔ Nouvelle Priorité du futur PRST (2021-2024) sur le maintien dans l'emploi en raison de l'augmentation des Maladies Chroniques Evolutives (*15 % de la population active*)
 - ➔ Maintien dans l'emploi des salariés et sensibilisation des employeurs : des enjeux majeurs parmi les axes d'interventions du PRITH
- **Depuis 2007** : Elaboration et signature par les acteurs institutionnels d'une **Charte de Coopération autour du maintien dans l'emploi** en PACA

Les signataires de la Charte

- La DIRECCTE PACA
- L'Agefiph PACA Corse
- La CARSAT-SE
- Le service médical de l'assurance maladie de la région PACA Corse (DRSM)
- Le service de gestion du risque et de la lutte contre la fraude de l'assurance maladie en région PACA (CPAM)
- L'ARCMSA PACA
- Le Service Social Maritime (SSM)
- Le réseau Conseil Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisé en région PACA (CHEOPS PACA) - Cap Emploi
- Le réseau des services de santé au travail (Présanse Paca Corse)

- **Associés à titre consultatif** : un représentant de l'Observatoire Régional des Métiers (ORM) – Tableau de bord MDE et un représentant de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) – SISTEPACA

La Charte régionale : son rôle, son action

- 2 réunions dans l'année
- Meilleure connaissance du rôle des acteurs signataires et de leurs offres de services mobilisables
 - Point d'actualités des signataires
 - Mise en commun des indicateurs / chiffres clés (ORM - <https://www.orm-paca.org/Maintien-dans-l-emploi>)
 - Suivi du contexte de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) et du maintien dans l'emploi (législation, réforme santé travail...)
 - Présentation et suivi des différentes expérimentations (*Par exemples : Expérimentation de la Direction Générale du Travail, de l'assurance maladie, de l'Aract paca, de l'Agefiph...*)
- Mise en œuvre de groupes de travail opérationnels sur des sujets transversaux
 - Affiche sur la visite de pré-reprise
 - Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise
 - Axe maintien dans l'emploi : dispositif du SISTEPACA
 - ➔ Objectifs : Meilleure collaboration entre les acteurs ; Meilleures synergies dans les actions ; Amélioration les parcours des salariés/patients

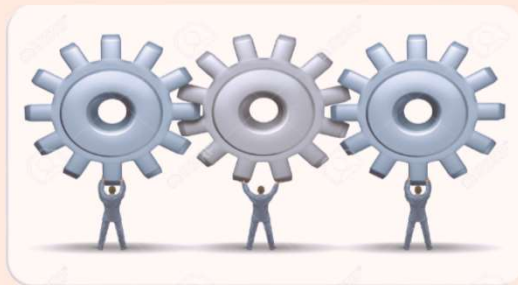
Contexte dans lequel s'est développé un support de communication commun autour du thème de la PDP/MDE

- Demande de la part des Partenaires sociaux (représentants des salariés et employeurs) de disposer d'informations simples et transversales sur le thème du MDE
- Volonté de la part des acteurs du MDE, d'harmoniser les messages et les informations destinés aux bénéficiaires, afin d'améliorer leur prise en charge et leur parcours
- Pourquoi est-ce qu'il est difficile d'accéder à une information simple ?
 - Diversité des acteurs intervenant sur le champ du MDE
 - Nombreuses portes d'entrée possibles en matière de parcours de maintien dans l'emploi
 - Multiples outils existants :
 - A mobiliser à différents moments
 - Auprès de différentes structures/partenaires
 - Sous différentes conditions
 - Confusion entre les dispositifs : personnes atteintes de MCE, personnes reconnues BOETH, ...

Objectifs

- Proposer un outil d'information :
 - Pratique et synthétique
 - Accessible à tous : à la fois aux professionnels de santé, aux salariés, aux entreprises et aux acteurs du maintien dans l'emploi
 - Régulièrement mis à jour (*tous les 6 mois, à l'occasion des réunions du comité de pilotage sur la charte régionale du MDE*)
- Messages clés :
 - Remettre le salarié/patient au cœur du dispositif (*acteur de sa propre santé et de son projet de vie professionnel*)
 - Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs concernés
 - Travailler en anticipation sur la planification et l'organisation du retour du salarié au travail

Systeme d'information en sante, travail et environnement
Provence-Alpes-Cote d'Azur



Un groupe de
travail
pluridisciplinaire



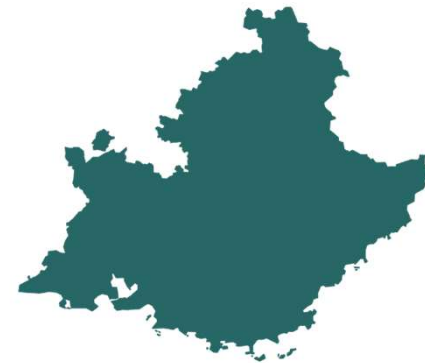
Un site internet en
accès libre
www.sistepaca.org



Des formations et
des séances
d'information
pour les
professionnels de
santé

Le SISTEPACA : un support de diffusion existant mobilisable pour le maintien dans l'emploi

- Cible initiale : professionnels de santé
- Sur la partie Site internet « Maintien Dans l'Emploi » : élargissement de la cible (notamment aux acteurs de l'entreprise) afin d'améliorer in fine le parcours du salarié/patient
- Avantages :
 - Un site internet déjà existant
 - Rencontres régulières du Groupe de travail pluridisciplinaire
 - Séances de formations



Méthodologie : mise en place d'un groupe de travail spécifique pluridisciplinaire dans le cadre de la charte MDE

- 7 réunions entre décembre 2019 et juin 2020
 - Recensement des outils d'information existants sur le MDE
 - Création d'une roue des acteurs
 - Création de schémas simplifiés reprenant les parcours du patient/salarié
 - Recensement des outils/dispositifs d'accompagnement proposés sur le MDE par les acteurs experts du sujet (initié au sein de la charte MDE) et création d'une classification fonctionnelle
- Présentation régulière de l'avancement du projet aux acteurs signataires de la charte du MDE et au groupe de travail du SISTEPACA



Contenu du site internet

- Les acteurs du maintien dans l'emploi
- Le parcours de votre patient/salarié
- Les outils du maintien dans l'emploi
- Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ?

<http://www.sistepaca.org/maintien-emploi/les-acteurs-du-maintien-dans-emploi>

Non sécurisé | sistepaca.org

Tableau de bord | Contenu | Structure | Configuration | Aide

Bonjour CE Sistepaca | Se déconnecter

SISTEPACA

SYSTEME D'INFORMATION EN SANTÉ, TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rechercher
CAPTCHA : aucun test activé

LE SISTEPACA | CONDUITE À TENIR | DÉCLARER UNE MALADIE PROFESSIONNELLE | **MAINTIEN DANS L'EMPLOI** | OUTILS

Les acteurs du maintien dans l'emploi | Le parcours de votre patient/salarié | Les outils de maintien dans l'emploi | Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ?

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

L'Agefiph prolonge ses mesures pour soutenir l'emploi des personnes handicapées

Depuis le début de la crise Covid19, l'Agefiph a adapté ses aides financières et ses prestations pour répondre aux besoins générés par la crise sanitaire, ses conséquences économiques, et couvrir les nouveaux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs employeurs.

En savoir plus

Vous êtes professionnel de santé, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients :

le SISTEPACA vous propose une aide pour repérer les principales maladies liées au travail et à l'environnement (fiches de conduites à tenir), les déclarer, indiquer les recours à proposer à vos patients et faciliter les contacts avec les médecins du travail.

www.sistepaca.org/#

Les acteurs du maintien dans l'emploi



PDF des acteurs et temps forts du MDE

Les acteurs du maintien dans l'emploi	2
Fiche 1 Le salarié/travailleur indépendant.....	5
Fiche 2 Médecin traitant	6
Fiche 3 Autres soignants	7
Fiche 4 Médecin conseil.....	8
Fiche 5 Service administratif de l'Assurance maladie (Caisses primaires d'Assurance maladie).....	9
Fiche 6 Assistante sociale de l'Assurance maladie.....	10
Fiche 7 Service prévention risques professionnels	11
Fiche 8 Employeur	12
Fiche 9 Médecin du travail	14
Fiche 10 Les Représentants du personnel	16
Fiche 11 Cap emploi	17
Fiche 12 La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).....	19
Fiche 13 L'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).....	20

PDF des acteurs et temps forts du MDE

Fiche 4 | Médecin conseil

Sommaire



Quelles missions ?

Le Médecin-conseil appartient au service Médical de l'Assurance Maladie, organisme de suivi et d'accompagnement des salariés en **arrêt de travail** qui reçoit, valide et analyse les arrêts de travail des assurés pour détecter précocement d'éventuelles difficultés prévisibles à la reprise du travail.

Le Médecin-conseil se distingue du médecin traitant par le fait qu'il ne prodigue pas de soins. Il joue un rôle important dans le maintien en emploi car il anticipe le risque de désinsertion professionnelle des assurés en arrêt de travail :

- Il statue sur les demandes de **reprise du travail à temps partiel** : temps partiel thérapeutique (risque maladie) ou de reprise de travail léger (risque AT/MP).
- Il se prononce aussi sur le bien-fondé de l'arrêt de travail et la mise en invalidité en cas de perte de capacité physique.
- Au sein de cellules locales rassemblant les différents services de l'assurance maladie (cellules PDP), son avis sera déterminant sur la possibilité pour l'assuré, de réaliser une action de remobilisation, de formation pendant l'arrêt de travail (vérification de la compatibilité entre la durée de l'action et la durée prévisionnelle de l'arrêt de travail impactant la durée d'indemnisation).

→ Dans le cas spécifique des personnes reconnues en **maladies professionnelles**, il se prononce sur un taux d'incapacité des personnes atteintes, ce qui leur ouvre des droits à des compensations financières qui participent à la démarche de maintien dans l'emploi

La collaboration entre médecin conseil, médecin traitant et médecin du travail est essentielle pour éviter la désinsertion professionnelle du patient-salarié et permettre de mobiliser les acteurs du maintien dans l'emploi.

Quelles actions ?

Sous réserve d'avoir recueilli l'accord de l'assuré, le médecin conseil peut alors :

- Initier une **visite de pré reprise** (ou inciter les assurés à demander une visite de pré reprise) ;
- Signaler la situation au service social de l'**Assurance Maladie** ;
- Signaler la situation au **médecin du travail** afin que ce dernier étudie la possibilité pour le salarié de reprendre de son poste de travail ;
- Prendre contact avec le **médecin traitant** à propos de l'évolution de la pathologie et de ses répercussions socioprofessionnelles (notamment pour les arrêts de 6 mois et plus).

Pour quelles personnes ?

Tous les **assurés** en arrêt de travail sont susceptibles d'être contactés par le médecin conseil.

Qui peut le solliciter ?

C'est le médecin conseil qui convoque l'assuré ou donne un avis au vu du dossier. Les Conseillers Services de l'Assurance Maladie (CSAM), personnels administratifs au sein du service médical, peuvent aussi contacter les assurés en arrêt de travail, en risque de désinsertion professionnelle, afin de leur proposer un accompagnement adapté.



Contenu du site internet

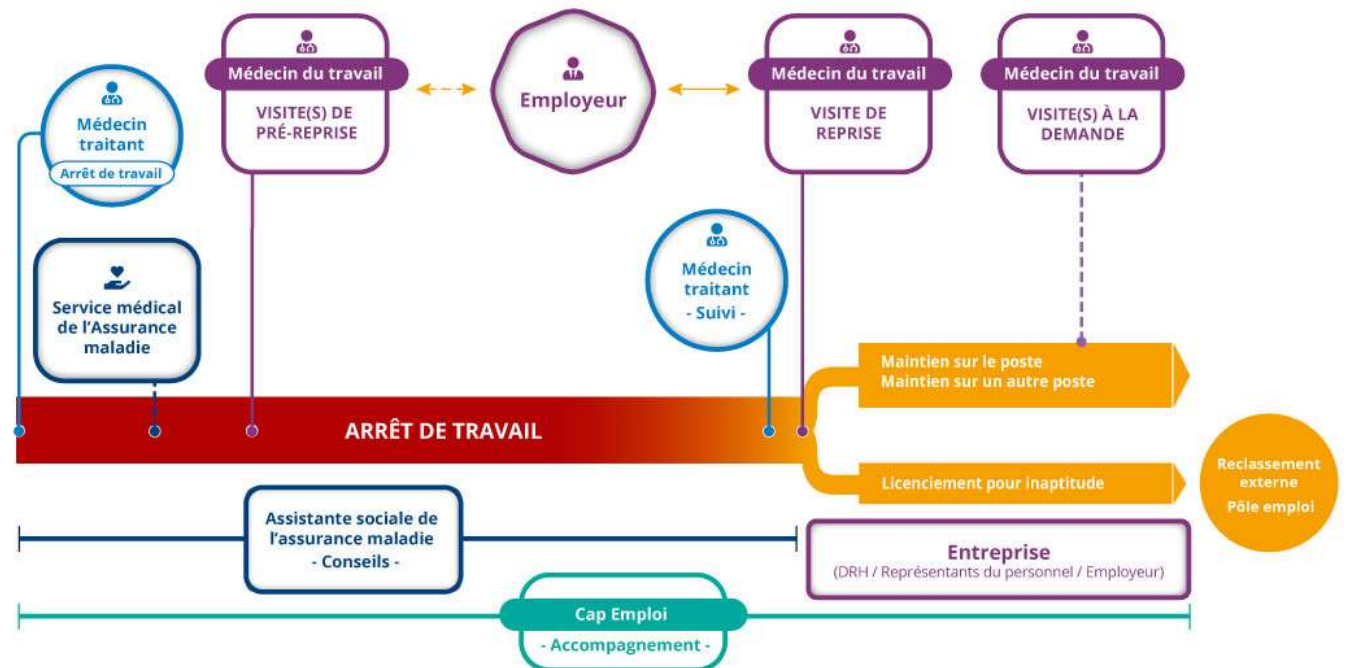
- Les acteurs du maintien dans l'emploi
- Le parcours de votre patient/salarié
- Les outils du maintien dans l'emploi
- Que faire face à un patient dont l'état de santé entraine des difficultés au travail ?

The screenshot shows the website sistepaca.org in a browser. The page features a navigation menu with items like 'Tableau de bord', 'Contenu', 'Structure', 'Configuration', and 'Aide'. The main header includes the 'SISTEPACA' logo and the text 'SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ, TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT Provence-Alpes-Côte d'Azur'. A search bar is present with a 'CAPTCHA : aucun test activé' message. Below the navigation, there are four main menu items: 'Les acteurs du maintien dans l'emploi', 'Le parcours de votre patient/salarié', 'Les outils de maintien dans l'emploi', and 'Que faire face à un patient dont l'état de santé entraine des difficultés au travail ?'. A featured article titled 'L'Agefiph prolonge ses mesures pour soutenir l'emploi des personnes handicapées' is displayed, accompanied by the Agefiph logo and an 'En savoir plus' button. At the bottom, a section addresses professionals of health, offering assistance with identifying work-related diseases and providing resources like 'fiches de conduites à tenir'.

Le parcours de votre patient/salarié

Vous êtes en arrêt de travail ?

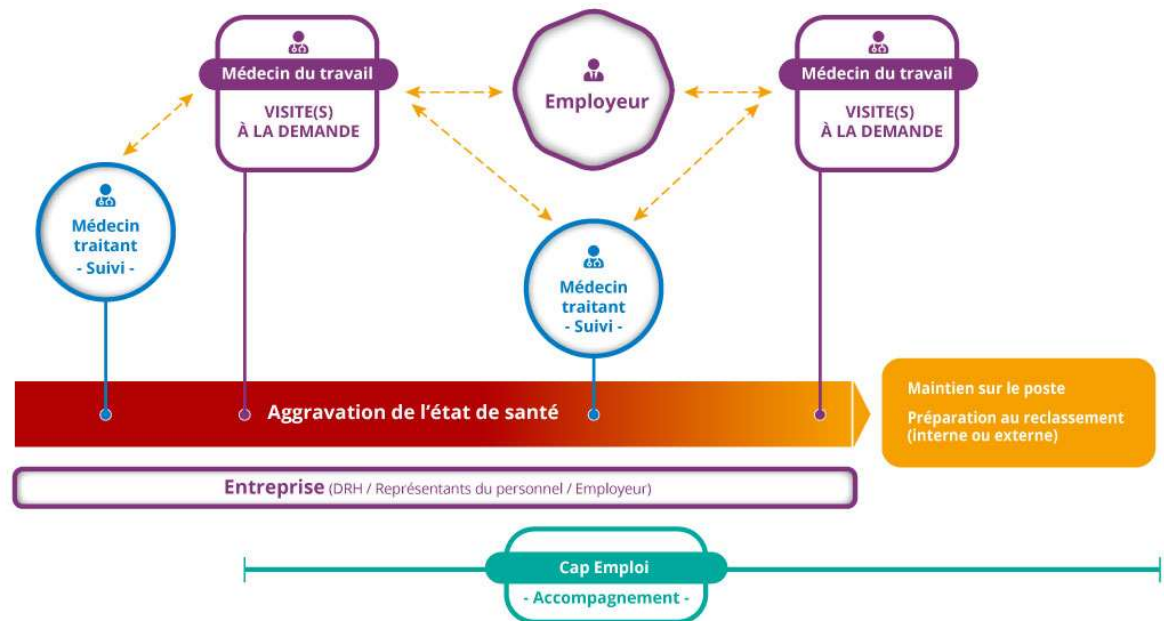
Les temps forts pour sécuriser votre parcours professionnel



Le parcours de votre patient/salarié

Vous êtes en activité face à une problématique de santé ?

Les temps forts pour sécuriser votre parcours professionnel



PDF des acteurs et temps forts du MDE

Les acteurs du maintien dans l'emploi	2
Fiche 1 Le salarié/travailleur indépendant.....	5
Fiche 2 Médecin traitant	6
Fiche 3 Autres soignants	7
Fiche 4 Médecin conseil.....	8
Fiche 5 Service administratif de l'Assurance maladie (Caisses primaires d'Assurance maladie).....	9
Fiche 6 Assistante sociale de l'Assurance maladie.....	10
Fiche 7 Service prévention risques professionnels.....	11
Fiche 8 Employeur.....	12
Fiche 9 Médecin du travail.....	14
Fiche 10 Les Représentants du personnel	16
Fiche 11 Cap emploi	17
Fiche 12 La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).....	19
Fiche 13 L'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).....	20
Les temps forts pour sécuriser le parcours professionnel	21
Fiche 14 Aggravation de l'état de santé.....	22
Fiche 15 L'arrêt de travail.....	23
Fiche 16 La visite de pré-reprise	25
Fiche 17 La visite à la demande du salarié.....	26
Fiche 18 La visite de reprise	27
Fiche 19 Les différents parcours possibles	28

PDF des acteurs et temps forts du MDE

Fiche 16 | La visite de pré-reprise

Sommaire



Qu'est-ce que c'est ?

Bien que facultative, la visite de pré-reprise est un outil indispensable à l'**initiative du salarié** pour faire le point avec son **médecin du travail** sur son état de santé et son poste de travail. Contrairement à la visite de reprise, cette visite peut avoir lieu à **n'importe quel moment, pendant l'arrêt de travail**, et doit avoir lieu le plus précocement possible.

Elle peut être sollicitée même si le salarié n'est pas sûr de reprendre son activité dans l'entreprise.

Le médecin du travail met à profit la période précédant la reprise d'activité du salarié pour rechercher une solution d'aménagement, organiser les dispositifs de maintien dans l'emploi adaptés (contrat de rééducation, temps partiel thérapeutique...) ou organiser le reclassement professionnel en mobilisant si besoin le réseau de partenaires (bilan de compétence, formations...). Suite à cette visite, le médecin peut recommander des aménagements ou adaptations du poste de travail ou un reclassement professionnel. **Si le salarié est d'accord**, il pourra en informer l'employeur pour commencer à activer des demandes d'aides.

Durant cette visite de pré-reprise, le médecin n'établira pas d'avis d'aptitude ou d'inaptitude (celui-ci sera délivré au moment de la **visite de reprise**, dans les 8 jours suivant la reprise du travail).

La visite de pré-reprise permet ainsi d'éviter le risque de désadaptation, de désinsertion sociale, de désinsertion professionnelle.

Pour quelles personnes ?

La visite de pré-reprise concerne **les patients habituellement en activité qui sont en arrêt de travail**.

Qui peut la solliciter ?

- Le **salarié**
- Le **médecin traitant** (avec l'accord de son patient),
- Le **médecin conseil de l'organisme de sécurité sociale**

Chacun de ces acteurs peut solliciter la visite de pré-reprise auprès du service de santé au travail. Celui-ci convoquera alors le salarié. **La visite de pré-reprise ne peut pas être à l'initiative de l'employeur ni du service de santé au travail.**

Quand la solliciter ?

Pendant et avant la fin de l'arrêt maladie (quel qu'en soit la durée et le motif).

NB : la visite de pré-reprise est prévue de droit par le code du travail à partir de 3 mois d'arrêt de travail, à la demande du médecin conseil (mais peut avoir lieu avant ce délai). Le décret n° 2004-1456 paru en décembre 2004 permet au médecin conseil sur son initiative ou celle du médecin traitant de saisir le médecin du travail pour avis sur la capacité de l'assuré à reprendre son travail au cours d'un arrêt de travail de plus de 3 mois.



Contenu du site internet

- Les acteurs du maintien dans l'emploi
- Le parcours de votre patient/salarié
- Les outils du maintien dans l'emploi
- Que faire face à un patient dont l'état de santé entraine des difficultés au travail ?

The screenshot shows the website sistepaca.org in a browser. The page features a navigation menu with items like 'Tableau de bord', 'Contenu', 'Structure', 'Configuration', and 'Aide'. The main header includes the 'SISTEPACA' logo and the text 'SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ, TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT Provence-Alpes-Côte d'Azur'. A search bar is visible with a 'CAPTCHA : aucun test activé' message. Below the navigation, there are four main menu items: 'Les acteurs du maintien dans l'emploi', 'Le parcours de votre patient/salarié', 'Les outils de maintien dans l'emploi', and 'Que faire face à un patient dont l'état de santé entraine des difficultés au travail ?'. A prominent banner for 'agefiph' (Association pour le Développement de l'Emploi des Personnes Handicapées) is displayed, with the headline 'L'Agefiph prolonge ses mesures pour soutenir l'emploi des personnes handicapées' and a sub-headline about COVID-19 adaptations. A 'En savoir plus' button is present. At the bottom, a section titled 'Vous êtes professionnel de santé, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients :' offers assistance with identifying work-related diseases.

Les outils de maintien dans l'emploi

Principes généraux

- La majorité des aides ci-dessous nécessite des démarches administratives qui peuvent entraîner des délais de traitement de plusieurs mois. **Elles doivent donc être mobilisées le plus précocement possible.**
- Toutes les aides de l'Agefiph interviennent **en complémentarité du droit commun**, et uniquement en compensation d'un handicap. Elles peuvent être mobilisées dès l'entrée dans une démarche de reconnaissance au titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapé (BEOTH) (*cf ci-dessous*) même si la reconnaissance n'est pas encore attribuée.
- L'ensemble des aides présentées sur ce site concerne **les salariés du régime général, ceux de la MSA et les travailleurs indépendants**. Dans la fonction publique, des aides comparables mais différentes dans leur procédure de mise en œuvre existent également. Elles sont mobilisées essentiellement par l'employeur auprès du FIPHFP (Le catalogue des interventions).

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapé (Loi du 11 février 2005) :

- *Les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)*
- *Les victimes d'accidents du travail ou maladies professionnelles dont l'incapacité permanente partielle (IPP) est au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente*
- *Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que cette invalidité réduise des 2/3 leur capacité de travail*
- *Les titulaires de la carte d'invalidité*
- *Les titulaires de l'AAH*
- *Les pensionnés de guerre ou assimilés*

Les outils de maintien dans l'emploi : plusieurs temps



PDF des outils du MDE : des informations succinctes et des liens pour plus d'information

PENDANT L'ARRET DE TRAVAIL

La plupart des aides nécessitent au préalable un accord de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de l'assurance maladie (CARSAT + médecin conseil + Service administratif)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Accompagnement	Prestations d'appuis spécifiques (PAS)	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi		Fiche prescription
	Bilan de compétences	Bilan par des experts extérieurs (24h max)	Tous publics	Mobilisation du Compte Personnel Formation (CPF)	La personne	Acteurs de l'assurance Maladie	Connexion au compte personnel formation (CPF)
	Prestation spécifique d'orientation professionnelle (PSOP)	Accompagnement à la construction d'un nouveau projet professionnel (20 à 40h)	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph Assurance maladie	Cap Emploi ou Assistants sociales de la CARSAT ou Comète ou Conseillers en Evolution Professionnel actifs occupés	Acteurs de l'assurance Maladie Médecin traitant Médecin du travail	Fiche prescription

Contenu du site internet

- Les acteurs du maintien dans l'emploi
- Le parcours de votre patient/salarié
- Les outils du maintien dans l'emploi
- Que faire face à un patient dont l'état de santé entraine des difficultés au travail ?

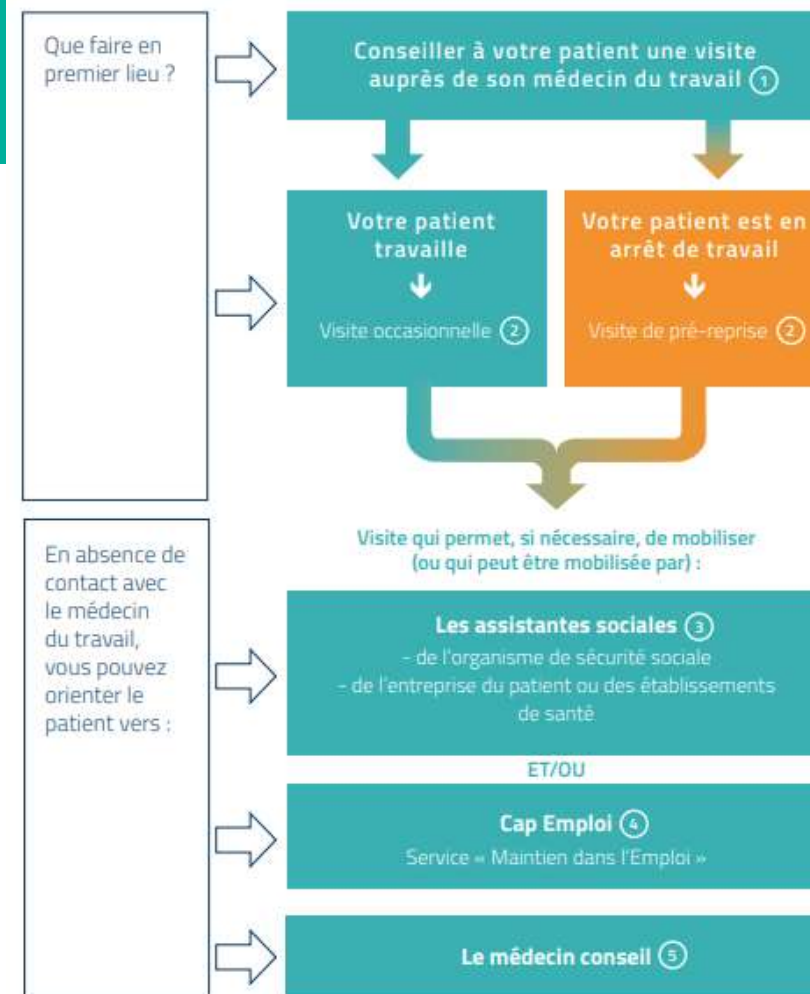
The screenshot shows the website sistepaca.org in a browser. The page features a navigation menu with items like 'Tableau de bord', 'Contenu', 'Structure', 'Configuration', and 'Aide'. The main header includes the 'SISTEPACA' logo and the text 'SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ, TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT Provence-Alpes-Côte d'Azur'. A search bar is present with a 'CAPTCHA : aucun test activé' message. Below the navigation, there are four main menu items: 'Les acteurs du maintien dans l'emploi', 'Le parcours de votre patient/salarié', 'Les outils de maintien dans l'emploi', and 'Que faire face à un patient dont l'état de santé entraine des difficultés au travail ?'. A featured article titled 'L'Agefiph prolonge ses mesures pour soutenir l'emploi des personnes handicapées' is displayed, accompanied by the Agefiph logo and a 'En savoir plus' button. At the bottom, a section addresses professionals of health, offering help with identifying work-related diseases.

Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ?

- Onglet du site internet
- Fiche memo



Vous êtes confrontés tous les jours à des maladies qui peuvent empêcher vos patients de continuer ou de reprendre leur travail. Vous êtes le premier maillon d'un réseau de professionnels qui peut les aider à conserver leur emploi.



Cas clinique

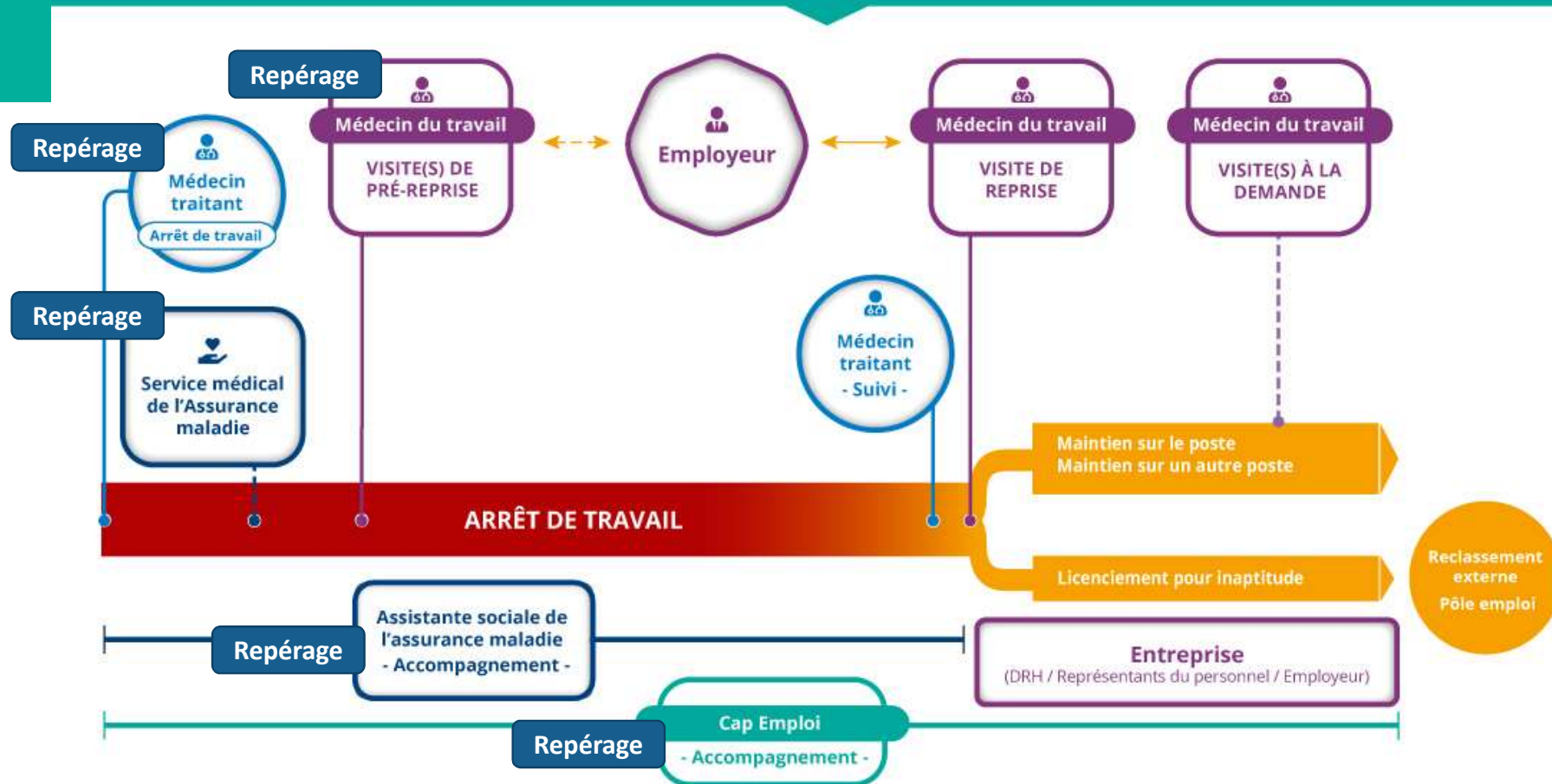
- Présentation du cas de Mme X
 - 57 ans,
 - Manager,
 - Déplacements professionnels à réaliser,
 - Atteinte d'une maladie chronique évolutive.

Déclinaison de son parcours suivant le modèle présenté ci-dessus.

Vous êtes en arrêt de travail ?

Les temps forts pour sécuriser votre parcours professionnel

Cas 1 : MCE



Avez-vous des questions ?

- N'hésitez pas à relayer ces informations autour de vous !
- N'hésitez pas à poser vos questions par email à contact@sistepaca.org ou directement aux partenaires

Merci de votre attention !

Le 11/12 H de l'Agefiph PACA-Corse

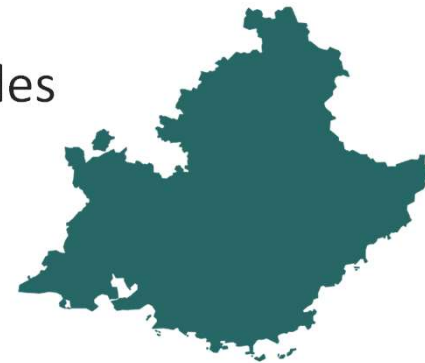
Nous contacter
i-bazin@agefiph.asso.fr

Annexes

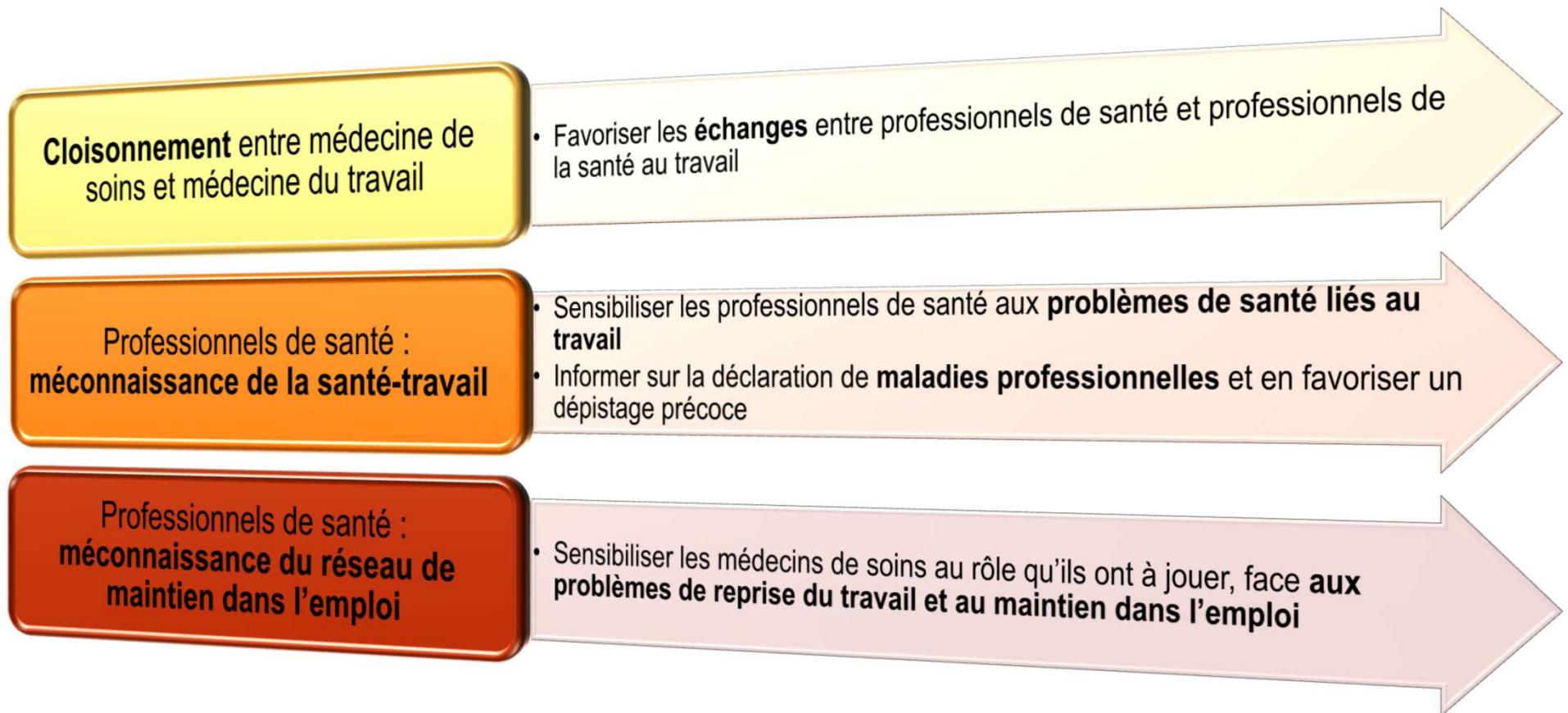
- SISTE plus en détail
- Expérimentation Aract
- Expérimentation DGT/Direccte
- Expérimentation Assurance Maladie
- Expérimentation Agefiph

Le SISTEPACA : un dispositif développé et animé par l'ORS PACA

- Création en 2004 à la demande de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE PACA) et de la Région PACA
- Soutien financier de
 - la DIRECCTE PACA
 - l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) depuis 2014



Le contexte et les objectifs du SISTEPACA



EXPERIMENTATION Aract PACA

Enquête sur les MCE (Maladies Chroniques Evolutives) et le MDE

Financement Direccte Paca /Réseau Anact

Objectifs

- Comprendre les freins et leviers (*issus notamment des schémas et représentations tronquées sur les questions de l'handicap et des MCE*)
- Aider les établissements à anticiper le retour de salariés atteints d'une MCE

Processus

- Expérimentation conduite par l'Aract Paca
 - ❑ **Etape 1** : Elaboration et envoi d'un questionnaire aux salariés de 5 structures volontaires (*secteur de la santé, hospitalier et sanitaire et social*) et analyse des réponses
 - ❑ **Etape 2** : Retour des problématiques soulevées (*leviers et freins*) vers les acteurs des Etablissements (*RRH, cadres, salariés et leurs représentants concernés par une MC*) et échange sur les bonnes pratiques

Etat d'avancement

- Fin de la 1^{ère} phase : au plus tard 1^{er} semestre 2021 (*analyse des questionnaires retournés par les salariés des 5 structures impliquées : aux alentours de 10 000 questionnaires prévus d'être envoyés*)

EXPERIMENTATION DGT/DIRECCTE

Développer une offre de service en matière de prévention de la désinsertion professionnelle dans les SST (Services de Santé au Travail)

Expérimentation venant en complémentarité de l'expérimentation portée par la CNAM/DSS

Objectifs

- Identifier les possibilités de repérage le plus en amont possible des situations de vulnérabilité de certains salariés (*travailleurs handicapés, salariés atteints de MCE, fins de carrière*), avant l'apparition d'arrêts de travail longs ou répétitifs
- Favoriser le MDE en amont des premières difficultés rencontrées par le salarié

Processus

- Participation à l'expérimentation de 5 SST sur le territoire (*dont le GIMS 13 dans les BDR*)
- Identification de bonnes pratiques pour la prévention du risque de désinsertion professionnelle à destination des entreprises et des salariés issus des enseignements qualitatifs et quantitatifs de cette expérimentation

Etat d'avancement

- Lancée en septembre 2020, cette expérimentation devrait se terminer fin 2021

Expérimentation Plateformes départementales pluridisciplinaires de services de Prévention de la désinsertion professionnelle

Mission Nationale PDP de l'Assurance Maladie

Expérimentation (en complémentarité de l'expérimentation portée par la DGT/DIRECCTE) pour les salariés et les travailleurs indépendants présentant des risques de désinsertion professionnelle **et en arrêt de travail**

Objectifs

- Favoriser, par un meilleur ciblage, le repérage précoce des assurés en risque de désinsertion professionnelle,
- Améliorer leur prise en charge dans un parcours-usager sécurisé de bout en bout, adapté à chaque situation et proposant une offre de services graduée articulant les partenaires internes ou externes,
- Contribuer à la maîtrise des arrêts de travail, en réduisant la chronicisation de situations complexes et douloureuses.

Processus

- Proposer une offre coordonnée visant à :
 - réaliser un diagnostic partagé de la situation de l'assuré en identifiant son niveau de risque de désinsertion professionnelle,
 - prendre en charge l'assuré sur la base du diagnostic réalisé et décliner selon la catégorisation l'accompagnement adapté en coordonnant tous les acteurs,
 - favoriser l'implication précoce de l'employeur en incitant à la tenue d'une réunion tripartite (Assurance Maladie/SST)

Etat d'avancement

- Déploiement initialement prévu en octobre 2020, **reporté à juin 2021** en raison de la crise sanitaire.
 - Départements pilotes - Bouches-du-Rhône et Alpes Maritimes puis ouverture aux autres départements expérimentateurs : Essonne, Hauts-de-Seine, Nord, Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise, Yvelines, Morbihan, Jura, Puy-de-Dôme
 - Elargissement à 11 départements supplémentaire en 2022

A noter : Parallèlement est déployée, sans attendre le lancement des plateformes, une offre PDP pour les travailleurs indépendants (possibilité d'avoir recours à des consultations médico-professionnelles)

EXPERIMENTATION AGEFIPH

Porteur :	Pôle Services à la Personne en consortium avec le Collège coopératif et le CPE des Alpes du Sud
Nom du projet soutenu :	HYGIE
Territoire(s) du projet :	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Objectifs du projet :	<ul style="list-style-type: none">- Créer et mettre en place une expérimentation d'un dispositif de sécurisation des parcours professionnels pour lutter contre la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.- Définir les conditions et modalités de fonctionnement et d'organisation, accompagnée d'une méthodologie de GPEC Santé/Handicap inclusive- Modéliser une fonction de Référent/accompagnateur en charge de la GPEC Santé/Handicap et de ses conditions de pérennisation
Bénéfices attendus :	<ul style="list-style-type: none">• Acculturer l'entreprise et son personnel à la problématique de la désinsertion professionnelle• Professionnaliser ce personnel en les accompagnant en situation réelle de travail• Elaborer des réponses adaptées à leur fonctionnement et leurs préoccupations en développant leurs compétences chemin faisant.
Bénéficiaires :	Notre projet vise les TPE/PME des services à la personne et leurs personnels ainsi que les acteurs des territoires : <ul style="list-style-type: none">- les publics salariés intervenants de l'aide à domicile- les lignes hiérarchiques de ces entreprises- les opérateurs et les acteurs de la prévention et de la lutte contre la désinsertion professionnelle des territoires des entreprises

Porteur :	Pôle Services à la Personne en consortium avec le Collège coopératif et le CPE des Alpes du Sud
Projet soutenu:	HYGIE
Risque(s) identifié(s) / Difficulté(s) rencontrée(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - L'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise dans le projet - Abandon en cours de projet des entreprises participantes
Partenaire(s) à mobiliser / mobilisés:	L'Agefiph, les OPCO (Cohésion sociale et Entreprises de Proximité), l'ARACT, la DIRECCTE Paca, le Conseil Régional Sud Provence Alpes Côtes d'Azur, les Conseils départementaux, les Cap Emploi, le réseau des entreprises porteuses du projet, les Services de Santé au Travail, la CARSAT Sud-Est, le CEP PACA, Transition pro PACA.
Calendrier de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Information sur le projet et recrutement des 30 entreprises participantes (septembre – octobre 2020) 2. Diagnostic de situation et modélisation de la GPEC Santé/Handicap inclusive, élaboration du référentiel de la fonction de référent (octobre – mai 2021) 3. Expérimentation de la mise en œuvre de cette fonction, en s'appuyant sur de l'accompagnement, de la formation et une boîte à outils (mai 2021 – juin 2022) 4. Evaluation, capitalisation et essaimage (juin 2022 – septembre 2022)